



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Grenoble, le 27 avril 2018

La Secrétaire générale de l'académie chargée des
fonctions de Recteur par intérim

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

s/c de madame et messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Rectorat

Réf N° 2017-168

Division des
Etablissements
DIVET

Affaire suivie par

Téléphone
04 76 74 74 94

Mél :
laurent.villeroth@ac-grenoble.fr

Délégation Académique
aux Arts et à la Culture
DAAC

Affaire suivie par
Bruno Gallice
Téléphone
04 76 74 74 14
Mél :
bruno.gallice@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

Objet : Financement des actions culturelles des établissements pour l'année scolaire 2018-2019

La mise en œuvre du plan 100% EAC est une priorité nationale réaffirmée par les ministres de l'Education Nationale et de la Culture.

Elle positionne l'éducation artistique et culturelle au cœur de la politique éducative de l'établissement, participe du parcours de l'élève (PEAC) et s'inscrit dans une logique de rencontre et de partenariat.

Les projets en *Education Artistique et Culturelle* des établissements sont financés, au-delà des dispositifs nationaux ou territoriaux spécifiques (CTEAC, PLEAC, etc...), par :

- les départements pour les collèges par le biais de leurs dispositifs « culture » ;
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les lycées et les CFA à travers le dispositif « Destination Culture ».

Pour ma part, je financerai en lien avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, les projets en Education Artistique et Culturelle relevant :

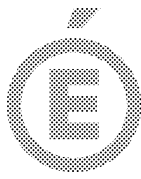
- des options artistiques facultatives en lycée (théâtre, danse, cinéma audiovisuel)
- des classes à PAC : cycle 3, 6^{ème} ou LP
- des ateliers de pratique artistique
- des projets liés au parcours en éducation artistique et culturelle des élèves, dans la mesure où ils nécessitent un co-financement par un partenaire extérieur.

Afin de faciliter la gestion de ce dispositif, la nouvelle application ACORA, disponible dans la rubrique enquêtes et pilotage de votre portail ARENA, intègre un onglet « PEAC » dans lequel vous pourrez décrire **avant le 31 mai 2018, délai de rigueur**, vos actions et demandes de financement afférentes, puis suivre les avis rendus.

Ces projets seront examinés en commission académique (DAAC / DSDEN / DRAC). Chacun d'entre eux devra ainsi être constitué au regard de **critères d'éligibilité artistiques et pédagogiques**. Il convient de noter que toute demande de financement implique un investissement de l'établissement à une hauteur minimale de 10% du budget demandé.

Mes services vous notifieront les moyens financiers octroyés au titre de la DAAC pour la rentrée scolaire. Vous inviterez les structures culturelles partenaires à solliciter la DRAC afin qu'elles obtiennent les financements ayant reçu de leur part un accord de principe.

L'annexe 1 vous précise le calendrier des opérations, les annexes 2 et 3 les critères et modalités des actions culturelles éligibles pour un financement.



L'annexe 5 reprend la trame d'un projet PEAC pouvant vous servir d'appui lors de la saisie sur ACORA.

L'annexe 6 vous guide enfin dans l'accès et la saisie de vos actions dans l'application ACORA.

La DAAC et les chargés de mission art et culture (coordonnées en annexe 4) pourront répondre à toute demande de renseignement spécifique relative aux projets situés sur des territoires en besoin culturel particulier (éducation prioritaire, territoires éloignés ou ruraux).

Je vous remercie par avance de votre collaboration.

2/2

|

Valérie Rainaud

Documents joints :

- annexe 1 : Calendrier 2018-2019
- annexe 2 : Volet artistique et culturel
- annexe 3 : Actions EAC éligibles
- annexe 4 : Liste des référents Art et Culture
- annexe 5 : Trame pour la rédaction du projet
- annexe 6 : Guide d'accompagnement à la saisie sur ACORA